

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT SIX
Le 05 mars 2026 Le 12 mars à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : Étaient présents :
Le 20 février 2026

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
MAJDOUBI, RAINE, VIDEAU,
Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LEBOURGEOIS,
LE MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
RICHEL, SAINT-MARTIN.

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Absents :

Madame BARBAUD (excusée pouvoir à M.ASSELINE)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S. BOUFFARD)
Madame LEFEVRE (excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame SANNIER (excusée pouvoir à
Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur DEGUSSEAU
Monsieur SIMON

Olivier SAINT-MARTIN est désigné secrétaire de séance.

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT); Vu le Code des juridictions financières ;

VU l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU la commission des finances du 9 février 2026 ;

VU le Comité Financier Unique de la commune de Bretteville sur Odon ;

014-211401013-20260319-20260201-DE
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés ;

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 514 010,34	4 355 583,00	8 869 593,34
	Recettes réalisées (1)	B	3 360 034,18	4 519 512,14	7 879 546,32
	Restes à réaliser	C	582 258,73	0,00	582 258,73
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 004 274,39	5 024 684,00	9 028 958,39
	Dépenses réalisées (1)	E	3 145 649,52	3 974 071,07	7 119 720,59
	Restes à réaliser	F	597 010,14	0,00	597 010,14
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	214 384,66	545 441,07	759 825,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-509 735,95	669 101,00	159 365,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-295 351,29	1 214 542,07	919 190,78
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-14 751,41	0,00	-14 751,41
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-310 102,70	1 214 542,07	904 439,37

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE** le **Compte Financier Unique 2025** de la commune de Bretteville sur Odon
- ✚ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté par 17 voix pour, 4 absentions (Mesdames COLLET et LOUBET, Messieurs BOUFFARD, et LEBOURGEOIS) et 2 contre (Madame MAJDOUBI et Monsieur MORAND), Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Date de publication : le **19 mars 2026**

Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **19 mars 2026**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20260319-20260201-DE
Date de télétransmission : 31/03/2026
Date de réception préfecture : 31/03/2026